

Année universitaire : 2025-2026

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises B2

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/06/2025

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 22/10/2020

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Adeline BRAIBANT adeline.braibant@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir :

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	136	140
Formation continue		5
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS : Non

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Rattachement de bloc à une formation accréditée

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite
- Préparer à la méthodologie universitaire française et approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés.
- Acquérir des techniques d'expression propres à l'acquisition d'un diplôme permettant l'accès à l'université française.

Compétences visées :

- Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants étrangers

Niveau : B1 acquis du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF B1 à 70/100 ou DUEF B1

Disposer d'un visa de long séjour.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 234 heures de formation (13 semaines). Les heures des examens finaux n'y sont pas comptabilisées.

Nombre d'ECTS : 30

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2 avec un minimum de 100 sur 200 à l'UE1 « compétences linguistiques et pragmatiques ».

L'UE1 ne se compense pas avec l'UE2 ni l'UE3. Les notes de l'UE2 et de l'UE3 se compensent.

Pour les cours spécifiques (UE2) et les cours disciplinaires (UE3), sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement pour 30% et 70% de la note finale. Pour les ABJ, la note de l'examen final compte pour 100% de la note de l'EC.

Pour les cours de langue et le cours de Techniques d'expressions écrites et orales sont organisés un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE1.

Les compétences linguistiques et pragmatiques font l'objet d'un examen terminal qui vaut 100% de la note finale.

Pour l'UE3 Cours disciplinaires, un seul ETC peut être choisi : choix entre ETC LANGUE OU ETC SPORT.

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

DU PASS : Les cours de compétences linguistiques et pragmatiques de culture générale.

DSA (Semestre 2) : Initiation à la linguistique et les cours disciplinaires.

DU LLFC : UE3

ETC SPORT ou ETC Langues

Offre ETC SETI

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tutoré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Absence aux épreuves de contrôle continu et/ou examens intermédiaires :

Il n'y a pas de rattrapage de contrôle continu et/ou examens intermédiaires. L'examen intermédiaire compte pour 30% de la note finale et l'examen final pour 70%. Pour les ABJ, la note de l'examen final compte pour 100% de la note de l'EC.

Absences aux examens :

Un rattrapage aux examens finaux est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Un rattrapage aux examens finaux est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical jusqu'à 72 heures après la date de l'examen concerné. Passé ce délai, aucune demande de rattrapage ne pourra être demandée. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.

En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.

La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Les jurys ont lieu en janvier et en juin.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour obtenir le DUEF B2, avec un minimum de 100 sur 200 à l'UE1 compétences linguistiques et pragmatiques.

La mention au diplôme est donnée par la moyenne semestrielle :

Passable : à partir de 150 points

Assez Bien : à partir de 180 points

Bien : à partir de 210 points

Très Bien : à partir de 240 points

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1930€ de frais de formation + 30€ de frais de dossier CUEF

A cela viennent s'ajouter 103€ de CVEC* + 57€ de droits universitaires* (dont 34€ de Bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA).

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 2509€. A cela viennent s'ajouter 57€ de droits universitaires* (dont 34€ de Bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

*NB : Valeurs de référence pour l'année 2024-2025.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

-Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

- Diplôme semestriel